



**PREVENTION CONTRE LA PANDEMIE COVID-19 ET MESURES GOUVERNEMENTALES DE RESTRICTION
CARTOGRAPHIE DE LA DISPONIBILITE ET CONTINUTE DES SERVICES SOCIAUX ET DE PROTECTION DE
L'ENFANT**



Figure 1: UNICEF Burkina Faso/Chidren Believe/ Fada, Avril 2020

RAPPORT D'ENQUETE AUPRES DES ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANT

30 Avril 2020

Sommaire

Introduction	3
I. Couverture	3
II. Méthodologie.....	4
III. Principaux résultats.....	4
3.1. Effectif des travailleurs sociaux (TS) en place	4
3.2. Impact des restrictions émises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le COVID19 sur les activités.....	4
3.3. Quel volet est le plus impacté ?	6
3.4. Mesures ayant le plus d'impact	6
3.5. Impact sur les cibles	6
3.6. Fonctionnalité des réseaux provinciaux de protection de l'enfance.....	6
3.7. Impact sur la fourniture de services aux victimes déjà identifiés.....	7
3.8. Quelles sont les mesures de mitigation / d'ajustement que vous proposez ou avez mis en place face à ces impacts ?	8
IV. Propositions et recommandations.....	9
Annexe 1 : Questionnaire	10
Annexe 2	11

Introduction

Le 9 mars 2020 le Burkina Faso a enregistré à Ouagadougou son premier cas de corona virus. Depuis cette date la propagation de la maladie s'est poursuivie touchant actuellement plusieurs autres régions et villes du pays. A la date du 26 avril 635 cas étaient confirmés au COVID-19 (382 hommes et 253 femmes) dont 469 guéris et 42 décès. Plusieurs centaines de personnes sont sous surveillance. En plus de Ouagadougou, la maladie touche maintenant les villes de Bobo, Boromo, Dédougou, Houndé, Banfora, Manga.

En vue de stopper la propagation de cette pandémie, le gouvernement a pris des mesures spéciales dont (i) l'interdiction des regroupements de plus de 50 personnes (ii) la fermeture des écoles, des marchés, des lieux de cultes et autres espaces recevant un grand public (iii) la suspension des transports inter urbain (iv) le couvre-feu de 19 h à 5 h du matin,¹ etc.

A noter que cette situation intervient dans un contexte de crise humanitaire où plus 848 000 déplacés internes (dont 62% d'enfants)² sont accueillis dans des familles ou sur des sites de regroupement. Dans la réponse humanitaire en cours, notamment dans le domaine de la protection de l'enfant, des activités de soutien psychosocial aux enfants à travers les Espaces amis d'enfants (EAE), d'identification et de prise en charge des enfants à besoins spécifiques de protection, de renforcement des mécanismes communautaires de protection, d'assistance aux familles des enfants vulnérables, de mobilisation communautaires pour la prévention des violences faites aux enfants y compris les Violences basées sur le genre (VBG) sont mises en œuvre.

Les mesures gouvernementales contre le COVID 19 tout en ayant des répercussions sur l'action humanitaire en cours interpellent sur la responsabilité des acteurs humanitaires et de développement dans la prévention de la propagation de cette maladie. Aussi, le domaine de responsabilité de la protection de l'enfant a conduit une enquête du 20 au 27 avril 2020 en vue d'évaluer la continuité du service des services de protection pour les enfants

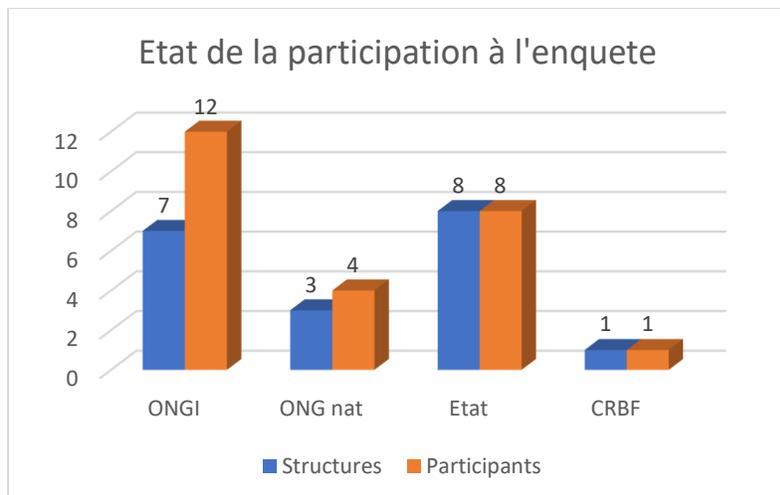
I. Couverture

L'enquête a été partagée avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfant au niveau national. Toutefois, un effort supplémentaire a été entrepris pour susciter de manière spécifique la participation des acteurs opérant dans les régions cibles du plan de réponse humanitaire 2020.

Au total, 25 personnes issues de 19 structures ont pris part à l'enquête.

¹ Les horaires du couvre-feu ont été plus tard réaménagés de 21 heures à 4 heures du matin

² <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/burkina-faso>



II. Méthodologie

L'enquête a été faite suivant un questionnaire comprenant des questions ouvertes ou fermées. La nature qualitative a été voulue pour permettre aux participants de mieux décrire les situations selon leur contexte et de faire également des propositions conséquentes.

Le questionnaire a été déployée sur ODK avec le lien suivant : <http://tiny.cc/0czdznz>.

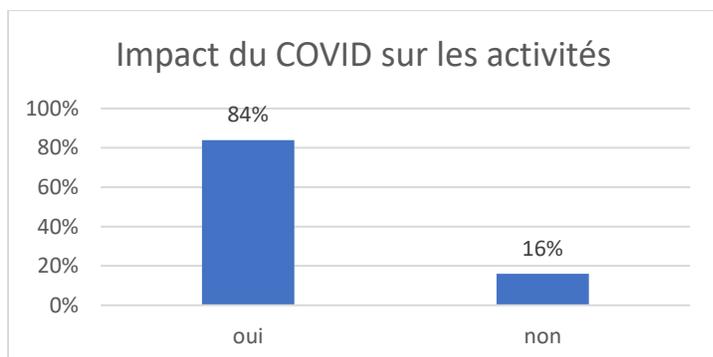
III. Principaux résultats

3.1. Effectif des travailleurs sociaux (TS) en place

Les résultats de l'enquête ont indiqué que 385 travailleurs sociaux et assimilés étaient en poste dans les zones concernées, dont 185 femmes. Ces acteurs comprenaient des acteurs humanitaires et non humanitaires.

3.2. Impact des restrictions émises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le COVID19 sur les activités

Plus de quatre répondants sur 5, soit 84%, ont estimé que leurs activités avaient été impactées par les mesures de restrictions.



Parmi les difficultés inhérentes à la mise en œuvre des mesures restrictives sur les activités, on peut noter entre autres les éléments suivants :

- L'impossibilité de poursuivre l'offre de services aux enfants en besoins de protection
- L'impossibilité de faire le suivi et la coordination sur le terrain
- L'impossibilité de poursuivre les activités au sein des structures éducatives fermées.
- Le retard dans l'exécution des activités
- La non-application des mesures de liberté au profit des enfants en conflit avec la loi du fait de la quarantaine de la ville de Ouagadougou.
- La limitation du nombre d'enfants dans les espaces amis des enfants lors des animations, ce qui entraîne une charge et des déplacements supplémentaires pour les équipes pour toucher tous les enfants en besoin
- L'apparition de nouveaux besoins en termes de dispositif pour le lavage des mains et de gel hydroalcoolique non initialement considérés dans les projets
- La suspension des sessions de formations
- La réticence de certains ménages à faciliter l'accès aux animateurs pour les sensibilisations
- La fermeture des écoles) prive les enfants d'espaces sûrs pour leur protection et peut générer d'autres préoccupations de protection. Les environnements familiaux anxieux augmentent la probabilité de violence domestique, de négligence et de tensions intrafamiliales. Selon l'étude nationale sur les violences faites aux enfants au Burkina Faso, le domicile familial est le lieu principal d'exercice de la violence faite aux enfants, jusqu'à 75% dans certains cas, les deux parents étant les auteurs principaux. Une telle situation pourrait s'exacerber avec le confinement.

Une telle situation pourrait s'exacerber avec le confinement et les autres mesures restrictives prises par le gouvernement. En effet, bien que non évoqué par les répondants, on sait que le confinement familial et la réduction de la sécurité alimentaire et du revenu des ménages présentent des risques pouvant mettre en danger la vie des enfants : exposition à la violence familiale ou domestique, exposition à l'exploitation (sexuelle, viol, physique, psychologique), à l'abus. Aussi, la séparation des familles et les mécanismes d'adaptation des familles à une nouvelle situation peuvent engendrer certaines pratiques néfastes comme le mariage d'enfants (surtout les filles), les travaux dangereux et dans une moindre mesure, l'implication/enrôlement des enfants dans les groupes armés. La réduction des activités de sensibilisation sur l'abandon des pratiques néfastes aux droits des filles et des femmes ainsi que la forte concentration des messages sur le COVID-19 augmente le risque d'accroissement du nombre de victimes de mariage d'enfants et autres VBG³.

L'analyse de cet impact dans le temps montrent que les partenaires PE ont pris en compte certaines mesures d'une manière anticipée avant que d'autres ne s'imposent avec les restrictions officielles. Ils pensent que ces restrictions pourraient s'étaler plus dans la durée et impacter le respect des délais pour la fourniture des services.

³ <https://partenariatouaga.org/le-confinement-pourrait-provoquer-7-millions-de-grossesses-non-desirees/>

3.3. Quel volet est le plus impacté ?

Les partenaires enquêtés ont relevé que la mise en œuvre des mesures gouvernementales affecte la disponibilité des services pour le retour en famille des enfants en mobilité ou ceux en liberté des maisons d'arrêt, les activités de suivi et les visites à domicile, l'animation de groupes dans les espaces amis d'enfants qui est suspendue et les activités de sensibilisation en grands groupes.

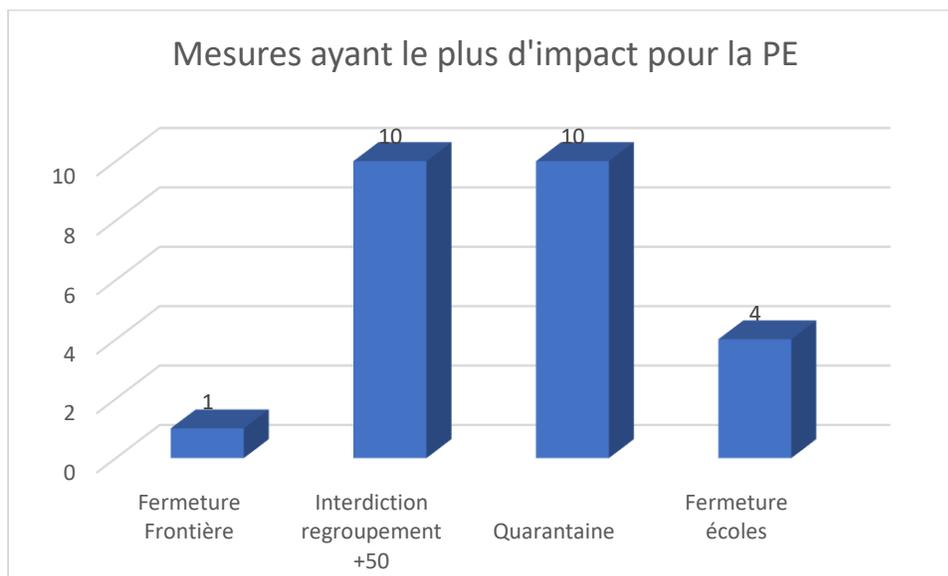
Certains partenaires ont aussi cité l'annulation des activités de renforcement des capacités des acteurs institutionnels et non institutionnels.

3.4. Mesures ayant le plus d'impact

D'un point de vue de la protection des enfants, l'interdiction des regroupements et la mise en quarantaine des villes constituent les mesures qui impactent le plus les activités.

A contrario, le couvre-feu n'a pas d'impact connu des répondants.

Il y a une concordance entre les difficultés signalées et les mesures en cause.



3.5. Impact sur les cibles

Les mesures en place impactent directement les activités en lien avec la gestion de cas et les renforcements de capacités.

De ce fait, les cibles les plus impactées sont les enfants ayant des besoins spécifiques de protection, ceux présentant des besoins psychosociaux justifiant leur participation aux activités dans les espaces appropriés et les communautés pour lesquelles le contact est devenu compliqué pour les activités de sensibilisation et de renforcement des mécanismes communautaires.

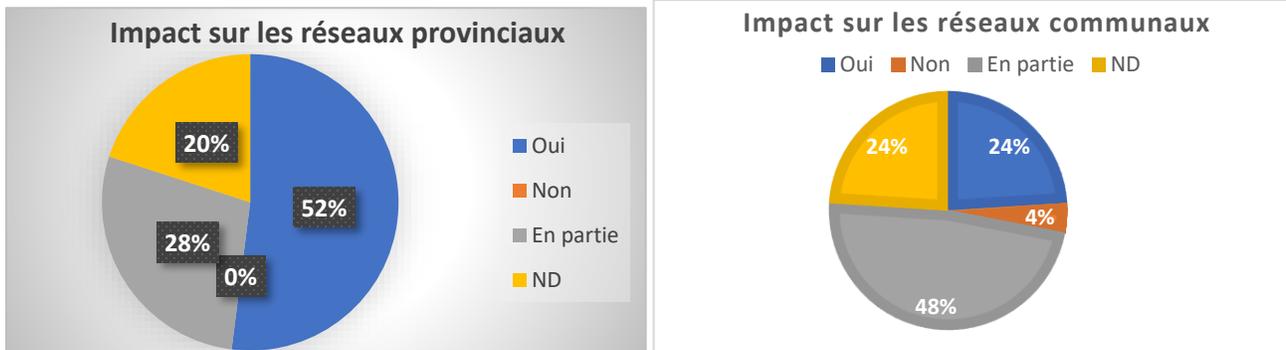
Les équipes de coordination des projets sont directement impactées par la restriction des déplacements.

3.6. Fonctionnalité des réseaux provinciaux de protection de l'enfance

Plus de la moitié des répondants indiquent que le fonctionnement des réseaux provinciaux de protection des enfants (RPE) est directement impacté par les mesures. Sans commentaires sur les raisons directes,

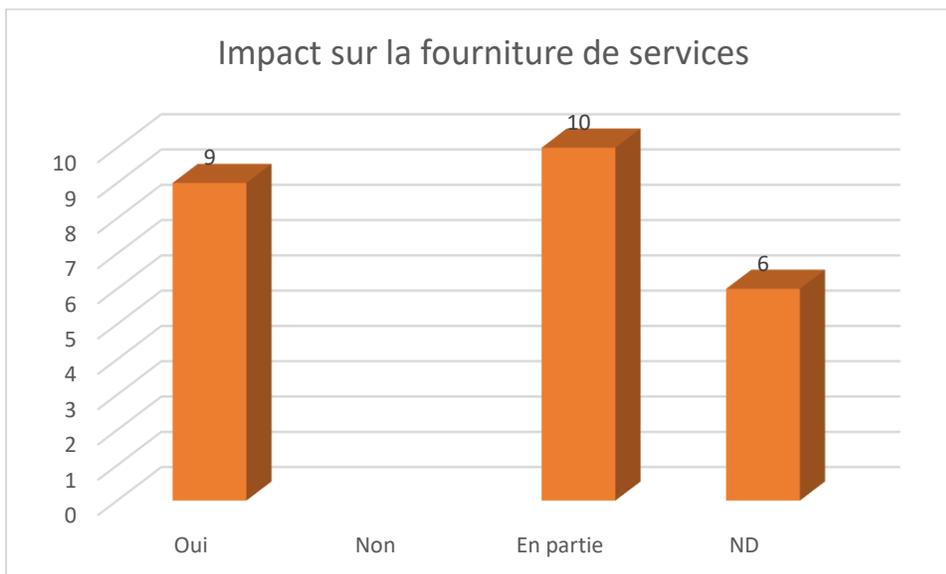
on peut penser que l'impact est lié au mode opératoire essentiellement basée sur des consultations en présentielle. Un cinquième des répondants ont reporté un fonctionnement réduit des RPE.

En ce qui concerne les réseaux communaux, l'impact direct est de 72% en fonctionnement limité (48%) ou non fonctionnels (24%).



3.7. Impact sur la fourniture de services aux victimes déjà identifiés

La prise en charge des cas identifiés a été rendu problématique dans 40% des cas où les répondants ont rapporté des interventions en partie. Seuls 4 enfants sur 10 environ continuent de recevoir les services attendus selon leurs besoins.



En outre, les 80% des participants ont reporté une interruption totale des activités contre 8% qui disent avoir poursuivi un fonctionnement normal.

Pour les activités qui se poursuivent, les acteurs répondants estiment qu'au moins le double du temps moyen normal (64%) est maintenant nécessaire pour offrir le même service dans le contexte des restrictions par rapport au contexte normal d'opérations.

Une telle situation entraîne directement une conséquence sur la couverture de la cible. Au cours de l'enquête, entre 20% et 60% de baisse de couverture ont été reportés, la majorité situant cet impact autour de 60%.

Parmi les activités directement impactées, on peut signaler :

- L'encadrement des enfants dans les guichets uniques intersectoriels
- Les sessions de formations/renforcement des capacités
- Les projections grand public de film suivies de débats, jeux publics, théâtre forum, les cérémonies de déclaration publiques d'abandon de MGF/ME, etc.

3.8. Quelles sont les mesures de mitigation / d'ajustement que vous proposez ou avez mis en place face à ces impacts ?

La revue des mesures de mitigation sont diversifiées et peuvent s'organiser autour des points suivants :

- L'adoption d'une stratégie mobile ou de porte-à-porte autorisant les animateurs à rejoindre les enfants et les parents dans leur milieu de vie pour les sensibilisations
- L'application systématique des mesures barrières avec la mise à disposition des équipes des moyens de protection appropriée et de disposition de lavages de mains pour les communautés
- L'intégration de la thématique COVID-19 comme sujet de discussion dans les activités avec les bénéficiaires et leur famille
- La réorganisation du temps de travail avec un ajustement des horaires, le télétravail, la rotation entre les équipes
- La réduction de la taille des groupes pour les activités de masse : petits groupes de 15 à 30 personnes. Pour la réponse humanitaire, on a noté une réduction du nombre d'enfants sur les EAE avec instauration d'un système de cohorte
- L'utilisation des médias pour les activités de sensibilisation
- Le développement du réseau de famille d'accueil
- Le report des activités non essentielles
- La mise en place de dispositifs de lavage de mains au niveau des clubs, du gel hydroalcoolique, des cache-nez, revu des budgets pour réduire le nombre d'enfants pour l'animation des sessions éducatives

En terme technique, le domaine de responsabilité PESU a issu une note pour la prise de mesures d'adaptation de la réponse humanitaire en cours dans le contexte d'expansion du COVID-19.

En outre, il a été cité les guides de sensibilisation, les affiches, boîte à image, supports audiovisuels pour soutenir les activités avec les enfants et les communautés.

En termes de financement, certains acteurs ont reporté la reconversion de certains budgets pour soutenir des activités de lutte contre le COVID-19, la prise en compte des mesures barrières y compris la dotation de matériel comprenant des dispositifs de lave-mains et autres matériels essentiels.

IV. Propositions et recommandations

Les recommandations des acteurs sont de plusieurs ordres entre autres :

- La prise en compte du COVID 19 dans les activités ordinaires pour renforcer la prévention auprès des enfants et de leur famille
- La poursuite de l'adaptation de la réponse humanitaire
- L'appui aux services en matériels pour s'adapter aux exigences liées aux gestes barrières
- La dotation les équipes terrain du matériel nécessaire pour les sensibilisations (savons, cache-nez, solutions hydroalcooliques, boites à images,)
- L'accompagnement psychosocial pour les enfants et leurs familles affectés par le COVID-19
- Le renforcement des mécanismes communautaires
- La diffusion des message de soutien des parents, des enfants et du personnel de première ligne en matière de soutien psychosocial, de VBG, les cours par la radio et médias sociaux
- La continuité des activités tout en veillant aux mesures de protection du personnel et des enfants contre le Covid19

Annexe 1 : Questionnaire

Identité de la structure

1. Dénomination de la structure :
2. Qualité du répondant :
3. Effectif des travailleurs sociaux (TS) en place :.....dont Femmes

Effets/impacts des mesures gouvernementales pour la protection contre le COVID-19 sur le fonctionnement du service suite au covid 19

4. Est-ce que votre structure est impactée par les restrictions émises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le COVID19? (oui/non)
5. Pourriez-vous fournir des exemples concrets de ces difficultés ? (préciser où, quand, quoi)
6. Quelles sont les mesures du gouvernement qui vous pénalisent le plus?
7. Quelles sont les activités les plus impactées?
8.
 - a. les réseaux provinciaux de protection de l'enfance sont-ils fonctionnels dans votre zone de couverture (Oui, Non, En partie)
 - b. les réseaux communaux de protection de l'enfance sont-ils fonctionnels dans votre zone de couverture (Oui, Non, En partie)
 - c. les cellules communautaires de protection de l'enfance sont-ils fonctionnels dans votre zone de couverture ? (Oui, Non, En partie)
 - d. Arrivent-ils à fournir des services aux enfants ?
 - e. Quelles sont les difficultés actuelles ?
9. Est-ce que certaines activités ont été totalement interrompues avec ces restrictions ? Si oui, lesquelles?
10. Pouvez-vous estimer l'impact en termes de ralentissement des activités (exemple: le double du temps nécessaire pour mener l'activité ou le triple du temps nécessaire? La réduction de l'effectif en TS etc.)
11. Pouvez-vous estimer l'impact en termes de réduction du nombre de bénéficiaires par mois en raison de ces difficultés ? (exemple: seulement 60% des bénéficiaires prévus pourront être atteints par mois à cause de ces restrictions, etc.)
12. Pouvez-vous estimer l'impact en termes d'augmentation du nombre de cas de violences sur les enfants, nombre de cas de VBG, nombre de cas de mariage d'enfants ou d'apparition de nouveaux phénomènes (cas d'exploitation, de négligence, etc.)
13. Quels sont les autres impacts (en termes de protection des travailleurs sociaux ou autres personnels...)
14. Quelles sont les mesures de mitigation / d'ajustement que vous proposez ou avez mis en place face à ces impacts ?
15. De quels moyens/ supports disposez-vous pour les mesures de mitigation/d'ajustement que vous proposez de mettre en place ou avez mis en place ?

Disponibilité et continuité des services de protection

16. Avez-vous déjà constaté des troubles de comportement chez les enfants en lien avec le COVID 19 ? Si oui avez-vous pu fournir des réponses ?

17. Que prévoyez-vous pour apporter une réponse continue à tous les enfants en besoin de protection dans ce contexte de covid19 ?

Méthodologie d'application de l'outil

- ✓ Identification des services sociaux régionaux, provinciaux et communaux de nos zones d'intervention
- ✓ Identification des ONG et Associations partenaires
- ✓ Sondage / Soumission du questionnaire en ligne

[Annexe 2](#)

Résultats bruts de l'enquête